

# MODÈLE DE LETTRE DE DEMANDE D'ASSUJETTISSEMENT À LA TVA

À \_\_\_\_\_

Objet : Demande d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite formellement solliciter mon assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conformément aux dispositions en vigueur dans le Code général des impôts et aux règles fiscales applicables. Cette demande est motivée par le début imminent de mon activité économique soumise à la TVA, et je souhaite m'acquitter de mes obligations fiscales dans le respect de la législation française.

## Informations sur le demandeur :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Activité exercée : \_\_\_\_\_

## Déclaration et engagement :

Je m'engage à respecter toutes les obligations légales relatives à l'assujettissement à la TVA, notamment en matière de déclaration, de paiement et de tenue de comptabilité. Je déclare également que les informations fournies dans ce courrier sont exactes et complètes.

## Documents joints :

- Copie de la pièce d'identité
- Extrait Kbis ou inscription au répertoire des métiers
- Justificatif de domiciliation
- Description succincte de l'activité
- Tout document utile à l'étude de la demande

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette demande dans les meilleurs délais et reste à votre disposition pour toute information complémentaire ou pièce justificative supplémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

Date : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://juridique-finance.com/modele-de-lettre-de-demande-d-assujettissement-a-la-tva/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-finance.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.